

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 MARS 2023

DELIBERATION N°35-2023

Objet : <i>Budget primitif 2023</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	15
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
	Nombre de membres votants	15
	Date de la convocation : 15 mars 2023	

PRESENTS : Mesdames, Messieurs : Clément PERNOT, Frank STEYAERT, Françoise VESPA, Gérard FERNOUX-COUTENET, Christiane MAUGAIN, Geneviève MOREAU, Aline CALLEGHER, Jacqueline LAROCHE, Zora CHAFFARD-QOCHIH, Régis CHOPIN, Christian NOIR, Sandrine GAUTHIER-PACOUD, Arielle BAILLY, Valérie DEPIERRE, Maurice HOFFMANN.

EXCUSES : Madame, Messieurs : Véronique LAMBERT, Gérard DUCHENE, Alain CHOULOT, Guy SAILLARD, Dominique CHAUVIN.

Assistaient également à titre consultatif Véronique DELACROIX, Directrice du Centre de Gestion, et Agnès ARNOULD responsable communication et marchés publics.

Le budget primitif traduit la mise en place des missions majeures dévolues au CDG en terme budgétaire. Compte tenu des excédents à reporter, le budget peut sembler peu représentatif des projets 2023. Sont donc reprises les propositions présentées lors du débat d'orientation budgétaire et soumises à avis du conseil d'administration.

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 : Compte tenu de l'augmentation des énergies, les frais de copropriété vont progresser. Des travaux de réfection sont également à prévoir au niveau des communs. Comme en 2022, il est prévu de recourir à de la de formation et à des études juridiques pour actualiser et approfondir la technicité de l'équipe et assurer les nouvelles compétences : médiation obligatoire, allocations chômage, gestion des arrêts maladie, traitement des indemnités journalières en paie...

Chapitre 012 : Les rémunérations devraient augmenter en 2023 consécutivement à l'embauche d'au moins 2 agents et une revalorisation prévisible de la valeur du point et d'une secrétaire de mairie dont le temps de travail a été augmenté de 23 à 35 h. Personnel pris en charge : au 1^{er} janvier 2023, le CDG prend en charge 2 agents issus de l'OPH et un agent dont le poste a été supprimé à Grand Dole Habitat.



Chapitre 65 : Les remboursements pour activité syndicale sont difficiles à évaluer, étant liés à la rémunération des agents qui bénéficieront des DAS à la suite des élections professionnelles. Les 650 heures de DAS sont réparties entre 5 syndicats. La subvention que le CDG verse à ces cinq OS est revue à la hausse pour être portée de 24 500 à 26 500 €.

Recettes

Le principal poste est constitué des cotisations versées par les collectivités. Compte tenu de la désaffiliation de la CA du Grand Dole, le montant des cotisations a été revu à 840 000 €.

Remboursement convention pour la gestion des conseils médicaux, CNRACL : 3 200 €

Remboursement Inter Région : pour 2023, seuls les remboursements « coût lauréat » et la mission Rapport social unique feront l'objet d'une demande de remboursement (auparavant ceux relatifs aux missions référent déontologue, conseil en évolution professionnelle et le coût du logiciel bourse de l'emploi étaient également concernés).

Prestation et remboursement des mises à disposition : 30 000 € (un agent à temps complet jusqu'au 30 septembre 2023).

Contributions au remboursement des FMPE : 85 000 € (en 2023, la contribution de la Maison pour Tous passe de 150 à 100 % des salaires et charges des agents concernés).

Investissements : dépenses et recettes

Les projets en investissement présentés en enveloppe maximale : acquisition de véhicules pour 55 000 €, poursuite du renouvellement du parc informatique, travaux pour améliorer la qualité des visioconférences dans la salle du conseil et dans la salle du train (55 000 €).

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Dépenses			
011	Charges à caractère général	370 593.00	573 611.93	619 200.00
012	Charges de personnel	1 247 871.81	1 250 075.33	1 371 366.00
65	Autres charges de gestion courante	370 593.00	336 583.74	339 000.00
66	Charges financières	7 678.93	6 529.00	2 904.00
dont ICNE		3 654.93	2 833.00	
67	Charges exceptionnelles	0.00	345 400.00	43 000.00
68	Dotations aux amortissements	34 956.26	15 500.00	16 200.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00
	Recettes			
70	Produits des services du domaine	927 412.75	1 090 467.39	998 200.00
74	Dotations et participations	145 000.00	100 000.00	85 000.00
75	Autres produits de gestion courante	10.00	10.00	9.02
013	Atténuation des charges	6 177.07	3 654.93	0.00
6611	ICNE contrepassé n-1	4 177.07	3 654.93	0.00
77	Produits exceptionnels	6 000.00	342 598.31	15 000.00
002	Excédents de fonctionnement reportés	947 400.18	990 969.37	1 293 460.98

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Dépenses			
13	Subvention d'investissement	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 510.40	376 988.28	320 000.02
	Dont 1688 ICNE	4 177.07	3 654.93	
20	Immobilisations incorporelles	79 000.00	0.00	4 999.98
21	Immobilisations corporelles	538 889.60	240 481.72	120 000.00
001	Solde d'exécution section d'investissement	0.00	0.00	0.00
	Recettes			
10	Dotations fonds divers et réserves	5 200.00	263 415.07	0.00
1688	Emprunts et dettes assimilées	3 654.93	3 654.93	0.00
21	Immobilisations corporelles	335 400.00	335 400.00	0.00
28	Amortissements des immobilisations	34 956.26	15 000.00	15 622.47
021	Virement à la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
001	Report solde section d'investissement	296 188.81	0.00	429 377.53

Après en avoir délibéré et voté, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité :

- le budget primitif par chapitre proposé pour 2023 ;

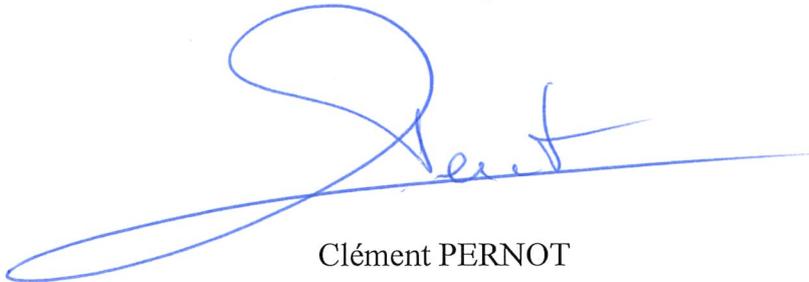
- l'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Dépense de fonctionnement :	2 391 670 €
Recette de fonctionnement :	2 391 670 €
Dépense d'investissement :	445 000 €
Recette d'investissement :	

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE le 4 avril 2023

Le Président,



Clément PERNOT

